



Rencontre du 3 mars entre le Recteur, les IA-Dasen et les représentants des personnels au sujet du Corona-Virus- Covid 19

L'Unsa Education, au niveau national mais aussi au niveau académique, avait demandé la tenue d'une réunion concernant le Covid 19.

Les questions et remarques que certains d'entre vous nous avaient fait parvenir nous ont aidés à préparer cet entretien. Merci donc à celles et ceux qui nous ont répondu. A notre tour, nous tenterons de vous répondre individuellement.

C'est donc ce mardi 3 mars que le Recteur de l'académie a invité les représentants du personnel représentatifs au CTA (Unsa Education, FSU, FO, Sgen-CFDT) , ou non : CGT et Snalc.

A cette réunion participaient également les quatre IA-DASEN des quatre départements lorrains, la Secrétaire Générale, la Médecin experte du rectorat ainsi que la secrétaire du cabinet.

Elle a eu lieu après une réunion similaire avec les représentants des personnels de direction (dont le SNPDEN-UNSA), et avant celle tenue avec les représentants des parents d'élèves.

Cette réunion indispensable s'est avérée très utile et s'est déroulée dans un climat apaisé et serein : conditions nécessaires en cette période particulière que nous traversons.

Dans un premier temps, Monsieur le Recteur a rappelé que nous faisons face à une « période de crise sanitaire et que nous avons l'ardente obligation d'anticiper et d'agir avec professionnalisme et maîtrise » ; « il faut prévenir le plus possible et agir quand il est nécessaire d'agir ».

Il a principalement développé trois points :

1) La situation de crise se gère dans un **contexte interministériel** :

Nous ne sommes pas compétents dans les champs qui ne relèvent pas de l'Education Nationale. Jamais le Recteur ne prendra de décision de « chantier public », il ne fermera pas d'école ou d'établissement (compétence relevant du Préfet). C'est le ministère de la Santé qui pilote ce dossier sanitaire, avec le Premier Ministre et le Président de la République.

Au niveau régional, le Recteur est en permanence en lien avec ses collègues de l'ARS (Agence Régionale de Santé), la Préfète de région, ainsi que les préfets de chaque département.

2) La **situation est évolutive** et c'est normal :

Les consignes changent, Monsieur le Recteur insiste en disant que ces changements ne sont pas signes de confusion ou d'hésitation, mais la situation évoluant, les consignes doivent être en adéquation avec cette évolution ! Le Conseil des Ministres donne les bases des consignes à suivre et ensuite, chaque Ministère les met en œuvre. Il rappelle qu'il y a 1 million d'élèves à l'échelle du Grand Est.

3) **Le passage de la phase 1 à 2** a pu entraîner des consignes qui ont paru paradoxales, mais chaque phase a un objectif.

La docteure Willer explique qu'au cours de la phase 1: on évite que le virus ne rentre sur le territoire, on évite les zones à risques. Il faut rappeler qu'à un moment, nous n'avions plus de cas recensé en France, d'où la mise en place d'un cordon sanitaire afin que le virus ne rentre pas.

Puis, en phase 2 : le virus est identifié à plusieurs endroits du territoire ; presque toutes les régions sont actuellement touchées, dès lors, il faut contenir le virus et identifier les « clusters ».

Qu'est-ce qu'un « Cluster » ?

C'est le regroupement de cas, localisés dans une même zone géographique mais sans interaction familiale ni sociale.

Dans ces endroits, les préfets et l'ARS décident de fermer les écoles, mais dans certaines villes où il n'y pas de fermeture, les enfants vont toujours à l'école.

Ainsi, dans l'Oise, en dehors des villes « clusters », les élèves sont scolarisés. Les autorités concentrent toutes les intentions sur les clusters, à cette heure, en France, ce sont 30 000 enfants qui ne vont pas à l'école.

Il faut rester serein et agir en temps et en heure, en conséquence.

Actuellement, il n'y a eu aucune mortalité chez les jeunes de moins de 15 ans.

Le Recteur demande à tous les personnels de transmettre et de respecter les règles : se laver les mains, ne pas faire la bise ou serrer les mains, éternuer/ tousser dans son coude.

Les IA ont écrit aux maires (par l'intermédiaire de l'Association des Maires de France) pour rappeler la nécessité d'avoir du savon et des serviettes en papier dans les écoles.

En cas de souci, il faut le signaler à son IEN qui interviendra.

Dans le second degré, les gestionnaires fourniront le gel et le savon nécessaire.

L'Unsa demande le soutien du rectorat par rapport aux collectivités locales pour que soit augmentés les budgets si l'épidémie venait à durer.

Continuité pédagogique :

« Si des élèves ou des enseignants, sont éloignés de l'école pendant 14 jours (car passages ou séjours dans des zones « clusters »), ils restent en lien avec l'école via les bureaux numériques.

A l'Education Nationale, on ne relève pas du droit privé, mais on privilégie donc le télétravail au maximum (plus difficile dans le 1^{er} degré). Pour cela, nous avons une fiche de ressources de la DANE, pour aider les enseignants dans un cadre souple.

En cas de fermeture d'école ou d'établissement, on utilise les documents et ressources proposés par le Cned : « Ma classe à la maison », du primaire au lycée. Ces mises en place se discutent au cas par cas, dans des situations précises. »

Phase 3 : Si l'épidémie devient plus forte, de nouvelles mesures, comme des fermetures, seront prises mais ce ne sera pas automatique.

« Soyez assurés que le rectorat est à l'écoute » a insisté le recteur.

Questions des OS :

1) Que faire pour les collègues malades, fragiles, les femmes enceintes ?

R : - il faut être **attentif, se protéger le plus possible.**

Mme Willer : - pour le moment, on attend une réponse du médecin du ministère pour gérer ces questions, mais comme il n'y a pas de malade, vous pouvez aller travailler. Le rectorat gère au cas par cas.

Note Unsa : cette réponse ne nous satisfait pas. Il faut que le ministère réponde rapidement aux agents et aux parents d'enfants inquiets. Nous vous recommandons de vous rapprocher de votre spécialiste traitant.

2) Les personnels doivent utiliser la voie hiérarchique normale pour tout signalement ou question, (IEN dans le 1^{er} degré, chef d'établissement dans le second degré, chef de service)

Note de l'Unsa : vous pouvez aussi poser votre question à votre syndicat de l'Unsa qui transmettra !

3) Situation d'enfant ou de collègue malade :

Une enquête sanitaire sera faite, le directeur ou le chef d'établissement sera informé des résultats et au besoin, la classe sera placée en quatorzaine.

4) **Cas suspect(s)** : il faut appeler le 15 qui évaluera la situation. En cas de doute, le Samu demande l'appui d'un infectiologue et de Santé Publique France, les résultats parvenant dans la journée.

5) **le droit de retrait** :

Il n'existe pas quand les conditions de prévention ont été prises.

6) **Voyages scolaires (sur le territoire et à l'étranger), échanges linguistiques, Franco-allemand, PFMP (Période de formation en milieu professionnel) ?**

Les situations sont évolutives. Pour le moment, seuls les voyages à l'étranger sont interdits, mais ceux déjà débutés peuvent se poursuivre.

On continue à accueillir les élèves des autres pays, mais cela peut évoluer.

Il y a eu 12 rapatriements, comment cela va-t-il se passer pour les frais ?

Le rectorat traitera le sujet en heure mais les collègues peuvent compter sur le soutien du rectorat (vis-à-vis des assurances), pour les remboursements.

On ne sait pas si, en cas de passage en phase 3, on pourra encore voyager en France.

7) **Les journées Portes ouvertes, les réunions parents-profs** sont maintenues dans les établissements, à ce stade.

8) **Biométrie pour la délivrance des plateaux repas dans le second degré** :

le rectorat va faire ce qu'il faut.

L'Unsa Education a remercié le Recteur pour la transparence et l'écoute dont il a fait preuve. Les autres organisations syndicales ont partagé cette vision des choses.

Le Recteur a remercié à son tour les OS pour leur implication et leur sens des responsabilités. Il est à noter que la confiance était présente de part et d'autre de la table.

Les échanges pourront se poursuivre au prochain CHS-CTA de vendredi.

L'Unsa Education a demandé la tenue de réunions, en département ou académie, si le pays devait passer en phase 3.